



Bio Suisse veut que l'équité règne sur le marché des œufs Bourgeon

À quoi en est-on sur le marché des œufs?

Fait réjouissant, le marché des œufs Bourgeon a connu une forte croissance ces dernières années. Bio Suisse constate que cette croissance continue: plusieurs grossistes et détaillants affirment qu'ils pourraient écouler encore plus d'œufs Bourgeon. Certains intermédiaires trouvent par contre que le marché est saturé, mais, en réalité, des œufs Bourgeon doivent être importés pour la transformation. Dans l'intérêt de l'agriculture suisse, il faudrait que l'augmentation de la demande soit couverte avec des œufs Bourgeon suisses.

Comment Bio Suisse octroie-t-elle ses licences?

Le Bourgeon est en principe ouvert à tous les producteurs et preneurs de licences qui respectent le Cahier des charges du Bourgeon et les clauses du contrat de licence. Bio Suisse n'utilise pas l'octroi des licences comme instrument de régulation des marchés.

Quelle est la politique de Bio Suisse pour l'octroi des licences pour le commerce des œufs?

Le marché des œufs constituait par le passé un cas particulier d'octroi restrictif des licences: pendant de nombreuses années, seules les sociétés Hosberg AG, Ei AG et Eier Hungerbühler AG avaient une licence complète pour le commerce des œufs. La société EiCO AG, qui avait une licence partielle depuis plusieurs années, a une licence complète depuis le 1^{er} janvier 2011. Cette décision permet à Bio Suisse de suivre une politique d'octroi des licences plus équitable et de traiter le marché des œufs de la même manière que les autres secteurs.

Est-ce le bon moment pour octroyer des licences?

Bio Suisse s'efforce de traiter de la même manière tous les acteurs du marché. De ce point de vue, l'octroi des licences dépend donc des demandes de licences qui sont déposées.

Les producteurs d'œufs peuvent-ils choisir librement leurs fournisseurs et acheteurs?

Bio Suisse souligne que les producteurs Bourgeon sont libres de choisir librement et indépendamment les uns des autres leurs fournisseurs d'aliments et leurs acheteurs d'œufs.

Quelle est la position de Bio Suisse au sujet des contre-affaires?

Préalablement à l'octroi de nouvelles licences, certains acteurs de la branche ont exprimé le soupçon général que les nouveaux marchands allaient s'assurer leurs parts de marché avec des prix sacrifiés et des contre-affaires. Bio Suisse se distancie de toute forme de condamnation collective et de pré-condamnation venant de certains acteurs du marché. Indépendamment de cela et en considérant le marché agricole en général, Bio Suisse adopte par principe la position suivante: les contre-affaires liées à une position dominante sur le marché peuvent être de facto considérées comme des contrats



léonins contraires à la législation sur les cartels. Cependant, les données sur les parts de marché en possession de Bio Suisse pour le marché de l'œuf et de la volaille Bourgeon ne lui permettent pas de penser qu'un des acteurs du marché soit en position dominante.

Comment l'offre et la demande sont-ils régulés sur le marché de l'œuf Bourgeon?

Bio Suisse a pris différentes mesures de marketing pour faire connaître les œufs Bourgeon, leur conférer une bonne réputation et les faire choisir de préférence. Bio Suisse fournit aussi continuellement à la branche des informations sur l'évolution des quantités, par exemple sur www.bioactualites.ch. La décision d'augmenter la production actuelle ou de se lancer dans la production d'œufs Bourgeon est toujours prise par les producteurs sous leur propre responsabilité entrepreneuriale et avec l'accord de leurs acheteurs. Les informations commerciales diffusées par Bio Suisse leur servent donc d'aide à la décision.

Que fait Bio Suisse pour que le commerce soit équitable?

Bio Suisse trouve qu'il est important que le commerce et l'entrée en scène de nouveaux preneurs de licences se déroulent de manière ordonnée. C'est pour cela que Bio Suisse définit à cet égard des conditions dans les contrats de licences. Ces conditions imposent explicitement aux preneurs de licences l'obligation de pratiquer des prix équitables, elles interdisent le dumping et obligent les preneurs de licences à s'informer en détail sur l'offre et la demande – aussi dans le but de ne pas faire produire des surplus. Les preneurs de licences s'engagent aussi à informer confidentiellement Bio Suisse au sujet de leur propre offre quantitative si elle le demande.

Quelles sont les possibilités d'intervention de Bio Suisse?

Bio Suisse recherche toujours le dialogue ouvert avec tous les acteurs de la branche, et elle veut résoudre les problèmes par la discussion. Comme déjà mentionné, le Cahier des charges du Bourgeon et les contrats de licences conclus avec Bio Suisse obligent déjà tous les acteurs du marché à se comporter de manière équitable, mais Bio Suisse est aussi prête à prendre si nécessaire des mesures régulatrices, par exemple si des preneurs de licences ne respectent pas leurs contrats de licences ou s'ils ignorent les dispositions de la législation sur les cartels.

Quel est le rôle de la Commission technique Œufs de Bio Suisse?

La Commission technique (CT) Œufs est composée d'une majorité de producteurs Bourgeon. C'est elle qui nomme les représentant-e-s des paysans bio pour les négociations des prix de référence, qui détermine leur stratégie de négociation et leur marge de manœuvre. C'est donc elle qui porte la responsabilité de la politique des prix pratiqués sur le marché des œufs Bourgeon. La CT Œufs favorise aussi les échanges d'expériences entre les producteurs actuels, et c'est elle qui est l'interlocuteur pour les nouveaux producteurs et pour la branche en général. La CT Œufs a aussi pour rôle de conseiller le Comité de Bio Suisse dans le domaine des questions de politique de la Fédération, et les commissions de labellisation la consultent pour les questions de directives et pour l'introduction de taxes incitatives

Bâle, le 31 mars 2011